

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des municipal</p> <p>Séance du jeudi 13 décembre 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 07 décembre 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 décembre 2018 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 09</p> <p>Délibération n°D_2018_12_13_03</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Nathalie Venancio à M. Patrick Falcoz</p> <p>Absents excusés : M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Patrick Falcoz est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2018 - Décision modificative n°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2018 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 suivante du budget principal de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

60633 – Fournitures de voirie	+ 30 000.00 €
65541 – Compensations charges territoriales	+ 1 500.00 €
6615 – Intérêts c/courants, dépôts	+ 500.00 €
6413 – Personnel non titulaire	+ 500.00 €
6454 – Cotisations à l'URSSAF	+ 500.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+ 33 000.00 €

Recettes de fonctionnement

73111 – Taxes foncières et d'habitation	+ 33 000.00 €
Total recettes de fonctionnement	+ 33 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, autorise la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2018 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>14 DEC. 2018</p> <p>Et de la publication le : 14 DEC. 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 14 DEC. 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
---	---

